

**Projet de conversion d'un immeuble situé au 265, avenue du Mont-Royal ouest, à des fins résidentielles et de centre sportif
Article 89 5° de la charte de la Ville de Montréal
Arrondissement Plateau Mont-Royal**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 7 AVRIL 2006

Après avoir pris connaissance du projet, le Comité formule les recommandations et commentaires qui suivent.

Il est favorable à la conversion à des fins résidentielles de cet immeuble d'intérêt, désaffecté depuis plusieurs années. Il regrette toutefois qu'il ne conserve pas la vocation d'équipement collectif qui l'avait accompagné depuis sa construction en 1929.

Le Comité se réjouit de la qualité des interventions prévues qui respectent et tirent judicieusement parti des caractéristiques du bâtiment. Il prend note que les détails des actions de restauration seront vus par le CCU de l'arrondissement dans le cadre de la révision architecturale du projet. À ce titre, il mentionne qu'il y aura lieu d'envisager la possibilité d'interventions contemporaines qui, si elles sont réalisées de façon sensible, ajouteront à la qualité et à l'intérêt du projet.

Il est favorable à l'implantation en sous-sol d'un centre sportif qui profitera notamment de la présence de la piscine d'origine. Il se réjouit que des efforts soient déployés pour que cette composante du projet réponde entre autres à des besoins communautaires exprimés par des organismes du quartier.

Le Comité est favorable à l'octroi des dérogations qui sont nécessaires à la réalisation du projet.

Préparé par :

Approuvé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Adrien Sheppard
Président

Le 11 avril 2006

Le 11 avril 2006